



Convoquée au bureau du délégué du procureur !

Par **Jujudu13**, le **11/12/2008** à **20:30**

Bonjour, rnMa soeur de 18 ans (à peine majeure) a volé un jeans d'une valeur de 150€. Elle a été vue par le vigil qui l'a immédiatement interpellée. Elle s'est retrouvée au comissariat et le magasin en question à porter plainte.rnOn lui a remis au comissariat une convocation au bureau du procureur en vue d'une amande de composition pénale de 50€.rnElle ne veut pas en parler à nos parents et malheureusement je ne comprends pas plus qu'elle.rnPouvez-vous m'expliquer ce qu'elle risque? Pensez-vous que le magasins va réellement l'emmener devant un tribunal? Va t'elle recevoir l'amande de 50€ maintenant ou aprée la visite chez le procureur? Aura t'elle un casier ?rnMerci d'avance !!!!

Par **citoyenalpha**, le **11/12/2008** à **23:39**

BonjourrnVotre soeur a commis un vol délit réprimé par l'article 311-3 du code pénale par 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.rnVotre soeur a t elle payé l'objet ?rnVotre soeur a été convoqué pour une composition pénale. Le procureur proposera donc a votre soeur une sanction au vu du délit réalisé. Votre soeur a 2 possibilités. rn1 ère Accepter la sanctionrnla composition pénale devra alors être validée par le président du tribunal d'instance. Par la suite votre soeur devra exécuter la peine.rn2 ème Refuser la sanction rnle procureur convoquera votre soeur devant le tribunal correctionnel. Il appartiendra alors à celui-ci de se prononcer sur la culpabilité et la peine à prononcer.rnS'agissant du casier judiciaire. La condamnation de votre soeur en cas de peine uniquement contraventionnelle sera inscrite sur le volet B1 du casier judiciaire. Ce volet n'est mise à la disposition que des autorités judiciaires.rnPar conséquent il convient à

vosre soeur de se rendre devant le d l gu  du procureur. Suivant la proposition d'accepter ou non la (ou les) peines. rnrnrnRestant   votre disposition

Par **Jujudu13**, le **12/12/2008   10:14**

Merci de votre r ponse. rnrnMalheureusement le magasin n'a pas accept  d' tre rembours . Donc elle n'a pas pu payer le pantalon.rnrnElle acceptera sa sanction, telle qu'elle soit, de toute fa on elle n'a pas le choix.rnrnrnMais pensez-vous que comme c'est son 1er d lit elle risque de faire les 3 ans de prison? Il y a t'il la possibilit  de n gocier l'amende de 45 000 , nous ne poss dons pas cette somme et sur la convocation il y est  crit "en vue d'une amende de composition p nale de 50 ".rnrnrnMerci d'avance. Elle est tr s inqui te vis   vis des 3 ans de prison et des 45000 .rnrnPS: sur sa convocation il n'appara t pas l'article 311-3 mais 311-4, est ce plus grave?rnrnrnMerci !

Par **citoyenalpha**, le **12/12/2008   14:49**

Bonjourrnrnrnles peines de 3 ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende sont les peines MAXIMALES encourues. rnrnrnL'article 311-4 du code p nal r prime plus fortement le vol commis suivant des circonstances aggravantes.rnrnrnrn[citation]Le vol est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende :rnrnrnrn1  Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualit  d'auteur ou de complice, sans qu'elles constituent une bande organis e ;rnrnrnrn2  Lorsqu'il est commis par une personne d positaire de l'autorit  publique ou charg e d'une mission de service public, dans l'exercice ou   l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission ;rnrnrnrn3  Lorsqu'il est commis par une personne qui prend ind mment la qualit  d'une personne d positaire de l'autorit  publique ou charg e d'une mission de service public ;rnrnrnrn4  Lorsqu'il est pr c d , accompagn  ou suivi de violences sur autrui n'ayant pas entra n  une incapacit  totale de travail ;rnrnrnrn5  Lorsqu'il est facilit  par l' tat d'une personne dont la particuli re vuln rabilit , due   son  ge,   une maladie,   une infirmit ,   une d fici nce physique ou psychique ou   un  tat de grossesse, est apparente ou connue de son auteur ;rnrnrnrn6  Lorsqu'il est commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilis  ou destin    l'entrep t de fonds, valeurs, marchandises ou mat riels, en p n trant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade ;rnrnrnrn7  Lorsqu'il est commis dans un v hicule affect  au transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destin    l'acc s   un moyen de transport collectif de voyageurs ;rnrnrnrn8  Lorsqu'il est pr c d , accompagn  ou suivi d'un acte de destruction, d gradation ou d t rioration ;rnrnrnrn9  Lorsqu'il est commis   raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou suppos e, de la victime   une ethnie, une nation, une race ou une religion d termin e, ou de son orientation sexuelle, vraie ou suppos e.rnrnrnrnLes peines sont port es   sept ans d'emprisonnement et   100000 euros d'amende lorsque le vol est commis dans deux des circonstances pr vues par le pr sent article. Elles sont port es   dix ans d'emprisonnement et   150000 euros d'amende lorsque le vol est commis dans trois de ces circonstances.[/citation]rnrnrnrnrnrnrnIl appara t que le procureur de permanence au moment de l'audition de votre soeur a d  indiquer au policier la proposition de sanction que le Minist re public fera.rnrnrnAttention il appara t  trange qu'on est refus    votre soeur le paiement de l'article vol . rnrnrn2 possibilit s rnrnrn1'objet n' tait pas d grad  et le commer ant a pr f r  le remettre en vente. Dans ce cas votre soeur ne doit pas payer l'objet en cause. rnrnrn1'objet  tait d grad . Si le commer ant a conserv  l'objet il ne peut demander

que les frais dû à la réparation dudit objet et non sa valeur d'achat.rnrnrnRestant à votre disposition

Par **Jujudu13**, le **12/12/2008** à **15:38**

Merci Cytonenalpha !!! rnrnJe ne voudrais pas abuser de votre temps et de votre savoir vis-à-vis de ce genre de choses, mais j'ai encore une question :rnQue pensez-vous qu'il va lui arriver? Devra t'elle payer une forete amande? Devra t'elle aller au tribunal correctionnel même si elle accepte de payer?rnDésolé de vous poser toutes ces questions, malheureusement elle ne souhaite pas en parler à nos parents et elle est tellement inquiète qu'elle ne dort plus ni mange!rnc'est pour cette raison que je me permets de vous surcharger de questions en espérant que vous voudrez bien répondre !rnrnMerci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **12/12/2008** à **15:56**

[citation]Que pensez-vous qu'il va lui arriver? Devra t'elle payer une forete amande? Devra t'elle aller au tribunal correctionnel même si elle accepte de payer? rn[/citation]rnrnVotre soeur doit se rendre à la convocation. Il apparaît que le délégué lui proposera une amende de 50 euros comme sanction pénale. rnSi votre soeur accepte la sanction le procureur transmettra la composition pénale au juge pour qu'il la valide. Si le juge la valide (ce qui est très souvent le cas) il sera notifier à votre soeur l'ordonnance du juge la condamnant à la sanction proposée par le procureur. Elle devra alors exécuter la sanction. rnrn[fluo]Non l'amende ne sera pas élevée au vu de la valeur du bien dont la tentative de vol à échouer (50 euros à 100 euros) rnNon votre soeur ne sera pas convoquée devant le tribunal correctionnel si elle accepte la composition pénale.[/fluo]rnrnrnVotre soeur a commis un délit. On lui rappelle les règles : Oui voler n'est pas normal c'est un délit et on encourt l'emprisonnement. rnrnPour cette fois ça n'ira pas plus loin "l'erreur est humaine". Mais attention en cas de récidive c'est le tribunal correctionnel qui décidera de la sanction et il sera sûrement moins clément.rnrnrnrnRestant à votre disposition

Par **Jujudu13**, le **12/12/2008** à **16:42**

Merci mille fois !!!!!!! rnJe vais de ce pas lui transmettre ce que vous venez d'écrire. Elle sera fortement soulagée et au moins cela lui aura servi de leçon et ne recommencera plus!rnMerci de ce temps que vous nous avez consacré !!!rnDernière question : Pensez vous que le juge validera la sanction ? Et combien de temps après le rdv au bureau du délégué du procureur, recevra t'elle l'amande?rnMerci !!!!!!!!!!!!!!!